

2016_CT2_183

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Dissolution du Syndicat Mixte Europôle Méditerranéen de l'Arbois - Modalités d'intégration à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Le 12 octobre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au gymnase Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane - PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard - AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CESARI Martine - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie - ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BURLE Christian – CHAZEAU Maurice – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre - LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_183-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi / Interventions économiques

■ Séance du 12 octobre 2016

05_2_02

■ **Dissolution du Syndicat Mixte Europôle Méditerranéen de l'Arbois - Modalités d'intégration à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur

■ Séance du 17 Octobre 2016



■ Dissolution du Syndicat Mixte Europôle Méditerranéen de l'Arbois - Modalités d'intégration à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Technopôle se déploie dans un site exceptionnel sur 4 500 hectares au cœur des 11 000 hectares du plateau de l'Arbois autour de trois grandes ZAC :

- Le Domaine du Petit Arbois géré en direct par le SMA : ZAC de 76 hectares dont 50 en zone naturelle mis à disposition du technopôle dans le cadre d'un bail emphytéotique avec le Conseil Départemental jusqu'en 2064. Sur les 25 ha aménageables, 11 ha sont viabilisés. Actuellement, près de 40 000m² ont été bâtis ou réhabilités soit 24 bâtiments dont 15 gérés par le SMA, 7 mis à disposition d'Aix-Marseille- Université et 2 gérés par le Conseil Départemental.

- Le Domaine du Tourillon : ZAC en cours de création de 18 hectares aménageables avec un potentiel de 60 000 m² de bureaux et d'ateliers. La SPLA du Pays d'Aix est le concessionnaire du SMA pour cette opération. La grande majorité des parcelles sont la propriété du SMA.

- Le Domaine de la Gare : ZAC de 40 hectares dont 23 aménageables jouxtant la gare TGV d'Aix-en-Provence. La SPL du Conseil Départemental, Terra 13, est le concessionnaire du SMA pour cette opération. La grande majorité des parcelles restent à acquérir par l'intermédiaire de Terra 13. Une nouvelle réflexion doit être menée sur ce projet.

Par courrier du 15 décembre 2015, le Préfet des Bouches-du-Rhône a informé le Président du Syndicat Mixte Europôle Méditerranéen de l'Arbois, le Président du Conseil Régional PACA, la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence de l'obligation de dissoudre le Syndicat et de son intégration dans la Métropole courant 2016.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_183-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Le Président de la Métropole est intervenu auprès du Préfet pour demander de différer la publication de l'arrêté de fin d'exercice des compétences au 31 décembre 2016, afin d'organiser dans les meilleures conditions l'intégration au terme de l'exercice budgétaire et comptable 2016.

La Métropole prendra le relais du Syndicat Mixte de l'Arbois en prenant en compte le transfert intégral des personnels, des biens, des droits et obligations, de l'actif et du passif à la Métropole à la date de la prise d'effet de l'arrêté, conformément à l'article L. 5215-21 du CGCT qui renvoie aux articles L. 5217-7 et L.5211-41 2ème alinéa. A cette date, la Métropole devra être en capacité d'assurer le versement des salaires, d'honorer les contrats souscrits, de procéder aux règlements des dépenses engagées et de recouvrer les recettes attendues telles qu'inscrites au budget du Syndicat Mixte.

L'arrêté de fin d'exercice de compétences sera suivi de la publication d'un arrêté préfectoral de liquidation au moment de la clôture de son compte administratif, ce dernier devant être adopté par le Comité Syndical avant le 31 décembre 2016.

Un processus d'intégration à la Métropole en trois phases

Il s'inscrit dans un cadre technique précis qui propose d'intégrer le Technopole de l'Arbois à la Métropole avec un double rattachement, d'une part à la Direction générale adjointe chargée du développement économique et d'autre part concernant les aspects fonctionnels au Territoire du Pays d'Aix. Une équipe de co-pilotage est mise en place à cet effet.

Première phase de l'intégration

Mise en œuvre dès publication de l'arrêté préfectoral de fin d'exercice des compétences, elle vise à assurer la continuité de l'activité du Technopôle, à garantir la continuité des services, le fonctionnement ainsi que la poursuite des actions engagées.

- Ce qui se traduit en termes de **ressources humaines** par le transfert du personnel en poste, contractuels et titulaires (25 agents), avec maintien des conditions de statut et d'emploi qui étaient les siennes au sein du Syndicat au moment de l'intégration.
- En ce qui concerne les **finances**, les éléments ont été transmis aux services de la Métropole bâtir les demandes budgétaires 2017 qui seront soumises au vote des élus en décembre prochain.

En 2016, le budget du Syndicat Mixte est financé essentiellement par deux recettes (complétés par les crédits de reports et cette année par la cession de foncier pour le projet The Camp soit 1,9 M€) :

- Les produits de l'exploitation du domaine (loyers et charges) : 1,9 M€
- La contribution des membres statutaires (pour 2016) : 2 490 000 € en fonctionnement et 3 167 844 € en investissement. Cette contribution est versée par les membres selon la répartition fixée par les statuts (Département 57%, Métropole 38%, Région 5%).

- S'agissant des **contrats** en cours, la Métropole se substituera au Syndicat Mixte pour les marchés en cours à la date de la dissolution sans qu'il soit besoin d'un avenant. La notification en sera faite aux co-contractants.
- Au niveau **informatique et systèmes d'information**, sur la base d'une première analyse technique, le site du Technopôle bénéficiant du haut débit et de logiciels compatibles avec les systèmes en vigueur pour le Territoire du pays d'Aix, aucune difficulté n'est à relever. Un plan de convergence est en cours au niveau métropolitain auquel sera intégré le Technopôle.
- Concernant le **patrimoine**, au regard de la complexité des situations concernant les 3 domaines constituant le Technopole, et avant des études complémentaires et des négociations à mener avec le CD13, notamment concernant le transfert de propriété, la Métropole se substitue au Syndicat Mixte.

Deuxième phase de l'intégration.

Elle correspond à la définition d'un nouveau projet du Technopole intégré à la Métropole en lien notamment avec le fonctionnement et les orientations des deux autres technopoles métropolitains. Cette phase est essentielle pour poursuivre les négociations avec les partenaires publics ou privés du Technopole et obtenir leur participation financière. L'enjeu est important sur le plan financier pour la Métropole qui a besoin de l'apport financier des partenaires historiques pour poursuivre et développer les actions du Technopole. Rappelons que le financement du SMA repose aujourd'hui sur la clé de répartition suivante : CD13, 57 % ; CR Paca 5 % et Métropole (qui correspond à la part du Territoire du Pays d'Aix, 38%).

Les nouveaux partenariats financiers doivent s'inscrire dans le cadre de la loi NOTRe et des nouvelles clauses de compétences des collectivités. D'autres formes de partenariat sont également à envisager.

Le choix et les modalités de gouvernance seront aussi une des préoccupations majeures de cette 2^e phase d'intégration. Pour répondre aux préoccupations des élus, des partenaires, des experts, scientifiques et universitaires, il est proposé la mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité scientifique dont les membres et le fonctionnement seront précisés dans le cadre d'une délibération particulière.

Troisième phase de l'intégration

Elle a pour objet la définition et la mise en place des moyens humains, techniques et financiers dédiés au fonctionnement du Technopôle dans l'organisation métropolitaine et territoriale dans le cadre d'un redéploiement des ressources et moyens au sein de la métropole basé sur des principes de rationalisation et d'économies.

Rappel : Périmètre d'intervention du Technopole au moment de la dissolution

Pour mémoire, les statuts du Syndicat Mixte définissent son objet comme étant le suivant : « l'étude, l'aménagement, l'équipement et la gestion de l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois ».

Les statuts, centrés sur la création et la gestion d'une zone d'activité économique, ne couvrent plus l'éventail des missions et des interventions proposées aujourd'hui par le SMA. Un volet technopolitain fort s'y est adjoint plus spécifiquement orienté vers l'innovation et la protection de l'environnement ainsi que sur la préservation du patrimoine naturel et architectural. Il se concrétise par la mise en place de fertilisations croisées entre l'Enseignement Supérieur Recherche et l'Entreprise.

Aujourd'hui, les entreprises, unités de recherche, centre de formation et structures d'aide à l'innovation présents sur le Technopôle travaillent majoritairement dans trois champs de compétence :

- La surveillance environnementale et gestion des risques
- Les énergies et l'éco-construction
- La gestion de l'eau et des déchets

Le Technopole comme aménageur territorial a su développer des synergies originales entre la recherche, l'innovation et l'entreprise. Il se caractérise aujourd'hui par :

- un écosystème complet de l'accompagnement des entreprises innovantes dans le domaine de l'environnement (Pôle de compétitivité Risques (aujourd'hui SAFE Cluster), création de l'Hôtel de la compétitivité, mise en place d'une équipe dédiée au développement des Startup, pépinière cleantech...
- des plateformes technologiques pour le développement de la recherche collaborative dans le domaine des risques, de la gestion des déchets et des pollutions,

- une offre foncière du Technopôle, permettant de couvrir l'ensemble des étapes du développement des entreprises innovantes, depuis leur création, jusqu'à leur industrialisation,
- un réseau de partenaires prescripteurs (Agences de développement, Pôles de compétitivité, pépinières du territoire Aix-Marseille...) associé à la notoriété du Technopôle au niveau national et international dans le domaine de l'environnement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération 2016_CT2_107 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 juin 2016 relative à la dissolution du Syndicat Mixte Europôle Méditerranéen de l'Arbois ;
- Les courriers du Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 15 décembre 2015, du 14 janvier 2016 et du 29 juillet 2016 ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;

Où il le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Délibère**

Article 1 :

Il est pris acte de la dissolution du Syndicat Mixte Europôle Méditerranéen de l'Arbois au 31 décembre 2016.

Article 2 :

Les services et les agents du Syndicat Mixte Europôle Méditerranéen de l'Arbois seront intégrés au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Conseil de Territoire du Pays d'Aix, ainsi que les biens, les contrats, les droits et obligations au moment de l'intégration des activités du Syndicat à la Métropole à la date de l'arrêté préfectoral de fin d'exercice des compétences.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à engager les négociations avec les partenaires (CD13, CRPACA ...) assurant leur participation au financement du Technopôle.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Territoire numérique et
Innovation technologique

Gérard BRAMOULLÉ

SYNDICAT MIXTE DE L'ARBOIS

STATUT	GRADE	POSITION HORS ACTIVITE	NOM	PRENOM
Titulaire	Agent de maîtrise		BARBOLOSI	Jérôme
Titulaire	A.A. 2ème classe		BENDIF	Fouzia
Titulaire	A.A. 2ème classe		BENLAHCENE	Nordine
Titulaire	Adjoint technique 2ème classe		BOUKEBAL	Karim
Titulaire	Ingénieur		BOURGEOIS	Cyrille
Titulaire	Adjoint administratif principal de 2ème classe		CASSARO	Fatima
Titulaire	Rédacteur principal de 1ère classe		CHAUVIN	Christine
Titulaire	Attaché		DESARNAUD	Olivier
Stagiaire	Adjoint administratif de 2ème classe		DIJON	Grégory
Titulaire	Rédacteur principal de 1ère classe		GABIREAU	Véronique
Titulaire	Attaché		GARABEDIAN	Sylvie
Titulaire	Ingénieur principal		GARRIC	Christophe
Titulaire	Attaché		GENTET	Philippe
Titulaire	Adjoint administratif de 1ère classe		GOSSO	Olivia
Titulaire	Ingénieur		GUILLEUX	Frédéric
Titulaire	Technicien principal de 1ère classe		LENOIR	Chrystelle
Titulaire	Adjoint administratif principal 2ème classe		MERCIER	Chantal
Titulaire	Adjoint administratif de 1ère classe		PEYRI	Evelyne
Titulaire	Adjoint administratif de 2ème classe		RAGE	Corinne
Contractuel	Attaché		BALLESTER	Manon
Contractuel	Administrateur hors classe		SANA	Olivier
Contractuel	Attaché		THEODOSE	Ariane
Titulaire		DISPONIBILITE	RAMBAUD	Sandrine
Titulaire		DISPONIBILITE	RAMBAUD	Sandrine
Titulaire ou contractuel	Attaché			A pourvoir

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_183-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Dissolution du Syndicat Mixte Europôle Méditerranéen de l'Arbois - Modalités d'intégration à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Ne prend pas part au vote : PERRIN Jean-Marc

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	79
Abstentions	8
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	1

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

FABRE-AUBRESPY Hervé - GACHON Loïc - JOISSAINS MASINI Maryse - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - RENAUDIN Michel

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

ALLIOTTE Sophie - MICHEL Marie-Claude

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 19 OCT. 2016

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_183-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016